

**Service émetteur :** Délégation départementale du Finistère  
Département santé environnement  
Pôle environnement extérieur

Affaire suivie par : Emmanuel COLLET  
Courriel : ars-dd29-sante-environnement@ars.sante.fr  
Téléphone : 02.98.64.50.50

**Mairie de CONCARNEAU**  
A l'attention de Madame Stéphanie GOUZE  
Service Commerce – Tourisme  
Place de l'Hôtel de Ville  
29182 CONCARNEAU

**Date :** 13/11/2025

**Objet : Demande de classement en station classée touristique**

Monsieur le Maire,

Par transmission du 22 Août 2025, vous avez sollicité l'avis de l'ARS pour le renouvellement du classement de la commune de Concarneau « Station classée touristique », conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 avril 2019, modifiant l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme.

Mes services sont concernés par les alinéas 5 et 8 de l'article 3 de cet arrêté qui traitent d'une part des structures de soins et d'autre part de l'hygiène et des équipements sanitaires.

**Structures de soins :**

- La commune de Concarneau bénéficie d'un Hôpital de proximité au Porzou (Centre Hospitalier de Cornouaille). Les patients malades ou blessés peuvent être pris en charge dans les services d'accueil des urgences en journée au CH Concarneau ou au CH Quimper ouverts 24H/24 (à environ 17 minutes en voiture).
- Médecins généralistes : environ 25 médecins généralistes sont installés sur la commune de Concarneau. Le territoire dispose de 3 maisons médicales et d'un centre de santé ouvert 7/7.
- Pharmacie : 12 officines.
- La commune bénéficie d'un centre d'incendie et de secours disposant d'un véhicule de secours et assistance aux victimes. Des entreprises de transports sanitaires privés sont implantées sur son territoire.

**Hygiène et équipements sanitaires :**

- L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par Concarneau Cornouaille agglomération ; la commune est desservie par l'usine D'eau Potable Du Brunec qui traite les eaux de surface de la prise d'eau situé sur le Moros. L'eau distribuée sur la commune est conforme aux limites de qualité. Elle est de bonne qualité et peut être consommée par tous. Les non-conformités observées n'ont pas été de nature à induire de risque pour la santé du consommateur (équilibre calcocarbonique).
- En ce qui concerne les baignades en mer, le contrôle sanitaire est mis en œuvre sur 11 sites de baignades de la commune (KERNOUS ; SABLES BLANCS ; CORNOUAILLE ; MINE ; DAMES ; COAT-PIN ; RODEL-LA CROIX ; PORZOU ; BELLE ETOILE ; GRAND LARGE ; LES BOUCHERS). Le suivi sanitaire des sites sur 4 années consécutives fait apparaître une qualité « excellente » conforme pour la plupart des sites de baignades, à l'exception des sites CORNOUAILLE et PORZOU, classées en bonne qualité. Les analyses réalisées sur ces deux sites présentent occasionnellement des mauvais résultats. Les profils de vulnérabilité des baignades des différents sites de la commune sont à jour, à l'exception du profil du site de PORZOU, qui devait être réalisé à échéance de 2022. Actuellement mes services sont toujours dans l'attente de ce

document.

Au vu de ces éléments relevant du champ de compétence de l'ARS, j'émetts un avis favorable à cette demande.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Le Directeur de la  
Délégation Départementale  
Raphaël LAGARDE